



Comptes annuels États financiers de l'exercice **2017**



Caisse de Prévoyance et de Retraite du personnel de la SNCF

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
1. <i>Les missions de la CPRPSNCF</i>	2
2. <i>L'organisation comptable et financière</i>	3
3. <i>La certification des comptes</i>	3
4. <i>Convention de présentation</i>	3
COMPTE DE RESULTAT	5
BILAN	9
ANNEXE	13
1. <i>Cadre général</i>	14
a. Périmètre de combinaison (note 1)	14
b. Règles et méthodes comptables (note 2)	14
c. Faits caractéristiques de l'exercice (note 3)	17
d. Changement de méthode comptable, de présentation ou d'estimation (note 4)	19
e. Relations avec les autres organismes de sécurité sociale (note 5).....	19
f. Relations avec l'Etat et autres entités publiques (note 6)	20
g. Relations avec les organismes tiers (note 7)	21
h. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice (note 8).....	21
2. <i>Informations sur les postes du bilan</i>	22
a. Immobilisations incorporelles et corporelles (note 9)	22
b. Immobilisations financières (note 10).....	23
c. Stocks et encours (note 11)	23
d. Créances d'exploitation et échéancier (note 12).....	24
e. Opérations pour le compte de tiers (note 13).....	24
f. Autres débiteurs, comptes transitoires ou d'attente (note 14).....	24
g. Trésorerie (note 15)	25
h. Capitaux propres (note 16)	25
i. Provisions (note 17).....	26
j. Dettes financières (note 18).....	26
k. Dettes d'exploitation et échéancier (note 19).....	27
l. Autres créditeurs, comptes transitoires ou d'attente (note 20).....	27
3. <i>Informations sur les postes du compte de résultat</i>	28
a. Soldes intermédiaires de gestion (note 21).....	28
b. Charges de gestion technique (note 22)	28
c. Charges de gestion administrative (note 23).....	33
d. Produits de gestion technique (note 24)	34
e. Produits de gestion courante (note 25)	36
f. Résultat financier (note 26).....	36
g. Résultat exceptionnel (note 27)	36
4. <i>Autres informations</i>	37
a. Engagements hors bilan (note 28).....	37
b. Effectif au 31 décembre (note 29).....	37
c. Contributions en nature (note 30)	37
ETATS COMPLEMENTAIRES (NOTES 31 ET 32 DE L'ANNEXE)	39
1. <i>Régime de retraites</i>	40
a. Compte de résultat.....	40
b. Bilan.....	42
2. <i>Régime de prévoyance</i>	44
a. Compte de résultat.....	44
b. Bilan.....	46
3. <i>Gestion administrative</i>	48
a. Compte de résultat.....	48
b. Bilan.....	50

PREAMBULE

Le présent document constitue les états financiers normés et commentés qui traduisent l'arrêté des comptes annuels 2017 de la Caisse de Prévoyance et de Retraite du Personnel de la Société Nationale des Chemins de Fer Français (ci-après « la CPRPSNCF ») soumis à l'approbation de son Conseil d'Administration. Il a pour objectif de donner à ses administrateurs une connaissance précise et non contestable de son activité et de la situation financière qui en découle, ainsi que de son patrimoine. Il permet aussi d'apporter aux autorités de tutelle et, notamment, à la Cour des Comptes, toutes informations utiles.

Conformément au paragraphe II. de l'article D.114-4-2 du Code de la Sécurité Sociale (CSS), ce document comporte le compte de résultat, le bilan, et l'annexe.

Le **compte de résultat** traduit, après élimination des opérations réciproques, l'ensemble des opérations réalisées et enregistrées par le régime de retraites, le régime de prévoyance, et par la gestion administrative, au cours de l'exercice.

Le **bilan** représente, après élimination des opérations réciproques, les ressources et les emplois des sections comptables relatives au régime de retraites, au régime de prévoyance et à la gestion administrative, à la fin de l'exercice.

L'**annexe** est constituée d'un ensemble d'informations présenté sous la forme d'une série continue de notes (1 à 32). La typologie des notes est fixée par le Plan Comptable Unique des Organismes de Sécurité Sociale (PCUOSS). Les différentes notes sont complétées pour autant que l'information soit significative pour l'organisme.

Les **états complémentaires** faisant partie de l'annexe comportent les bilans et comptes de résultats détaillés du régime de retraites, du régime de prévoyance et de la gestion administrative.

Il est rappelé que la CPRPSNCF a été créée en qualité d'organisme autonome de sécurité sociale à compter du 30 juin 2007 en application du décret n° 2007-730 du 7 mai 2007, assorti du décret n°2007-1056 du 28 juin 2007 rela tif à ses ressources.

Le transfert de la S.N.C.F. à l'organisme, à titre gratuit, des biens, droits et obligations relevant de l'activité du service dénommé avant transfert « Caisses de Prévoyance et de Retraite de la S.N.C.F. », prévu par l'article 27 du décret n°2007-1056 du 28 juin 2007, a fait l'objet d'une convention signée le 21 mars 2008 par le Directeur de la CPRPSNCF et par le Président de la S.N.C.F.

1. Les missions de la CPRPSNCF

La CPRPSNCF assure la gestion du régime spécial de sécurité sociale dont relèvent les agents et anciens agents du cadre permanent de la SNCF, ainsi que leurs ayants droits.

Elle se voit confier pour le compte de la SNCF un mandat de gestion portant sur la gestion et le paiement de prestations sociales annexes à celles du régime de retraites et du régime de prévoyance, dont la SNCF est auto assureur.

Enfin, elle gère, pour le compte de l'Etat, le service des prestations de retraites, d'assurance maladie et d'accidents du travail servies aux anciens agents des anciens réseaux de chemins de fer d'Afrique du Nord.

2. L'organisation comptable et financière

Conformément à l'article 17 du décret du 7 mai 2007, la CPRPSNCF gère cinq sections comptables distinctes relatives respectivement :

- au régime de retraites,
- au régime de prévoyance,
- au mandat de gestion assuré pour le compte de la SNCF,
- au mandat de gestion assuré pour le compte de l'Etat,
- à la gestion administrative.

Les sections comptables relatives aux deux mandats de gestion précités ne sont pas traduites dans le présent document, car elles entrent respectivement dans les périmètres comptables de la SNCF et de l'Etat.

Les flux de décaissements et d'encaissements relatifs à ces mandats de gestion transitent néanmoins par les trois autres sections comptables.

L'article 14 du décret n°2007-730 du 7 mai 2007 définit les dispositions qui régissent l'exercice des fonctions de l'agent comptable de la CPRPSNCF : il s'agit notamment de celles du chapitre III du titre V du livre II du CSS telles qu'issues du décret 93-1004 du 10 août 1993 et modifiées par le décret 2007-1500 du 18 octobre 2007. Ces dispositions sont codifiées principalement aux articles D.122.1 et suivants, et D.253-1 et suivants du dit code.

S'appliquent également les dispositions énoncées aux articles L.122-2 à L.122-5 de ce même code relatives au régime de la responsabilité personnelle et pécuniaire des agents comptables des caisses de sécurité sociale, autres que ceux ayant le caractère d'établissement public.

3. La certification des comptes

En application des articles L.114-8 et D.114-4-5 du CSS et du décret n° 2008-65 du 17 janvier 2008 relatif à la mission de certification des comptes des organismes de sécurité sociale par des commissaires aux comptes, la CPRPSNCF a renouvelé en qualité de certificateur, après l'organisation d'un appel d'offres, le Cabinet Tuillet Audit (désormais Grant Thornton) pour une durée de six ans conformément à l'article L.823-1 du Code de Commerce. La mission en cours couvrira les exercices 2014 à 2019.

Le rapport des commissaires aux comptes est établi sur la base des états financiers consolidés des sections comptables relatives à la gestion administrative, au régime de retraites et au régime de prévoyance. La section comptable relative au mandat de gestion assuré pour le compte de la SNCF est consolidée dans les comptes de la SNCF et fait partie du périmètre de certification des commissaires aux comptes de la SNCF.

4. Convention de présentation

L'unité monétaire de présentation des comptes est l'euro.

Les montants affichés dans le bilan et le compte de résultat consolidés sont arrêtés au centime près. Il en est de même des montants affichés dans les états complémentaires des notes 31 et 32 de l'annexe.

Les montants affichés dans les tableaux figurant dans l'annexe sont arrêtés à l'euro.

Les montants repris dans le texte de l'annexe sont exprimés en millions d'euro.

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES EN €	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
CHARGES DE GESTION TECHNIQUE		
656 - Prestations sociales	6 914 171 300,02	6 901 260 204,06
6561 - Prestations légales Prévoyance	1 558 960 754,63	1 589 247 263,92
6561 - Prestations légales Retraite	5 307 953 309,88	5 265 042 962,26
6563 - Actions de prévention Prévoyance	1 441 451,30	2 042 174,05
6564 - Prestations spécifiques Prévoyance	44 338 531,37	43 597 476,78
6565 - Diverses prestations Prévoyance	1 167 735,01	980 333,11
656x - Diverses prestations Retraite	309 517,83	349 993,94
657 - Charges techniques, transferts, subventions et contributions	260 406 303,24	220 987 405,70
6571 - Contributions Prévoyance versées au FFIP et à la CNSA	201 827 006,94	150 205 418,13
6571 - Compensation généralisée Retraite	0,00	10 366 523,00
6572 - Autres charges techniques Prévoyance	58 579 296,30	60 415 464,57
658 - Diverses charges techniques	331 377,40	294 527,79
6584 - Pertes sur créances irrécouvrables de CSG	221 825,89	201 624,89
6585 - Pertes et remises de dettes sur créances Retraite	2 587,97	0,00
6585 - Apurement de créances prescrites Prévoyance	106 963,54	92 902,90
681 - Dotation aux provisions et dépréciations pour charges techniques	79 145 146,25	181 459 301,43
6814 - Dotations provisions pour prestations sociales Prévoyance	77 524 036,00	76 139 825,19
6815 - Dotations aux provisions pour risques et charges Retraite	0,00	99 300 000,00
6817 - Dotations provisions pour risques Prévoyance	83 992,22	2 057 278,36
6817 - Dotations provisions dépréciation des créances Prévoyance	1 290 838,83	3 878 212,11
6817 - Dotations provisions dépréciation des créances Retraite	246 279,20	83 985,77
TOTAL DES CHARGES DE GESTION TECHNIQUE	7 254 054 126,91	7 304 001 438,98
CHARGES DE GESTION COURANTE		
60 - Achats de matières et fournitures	681 579,32	757 998,90
61 - Charges externes	11 352 574,50	10 558 763,20
6214 - Personnel SNCF	41 567 399,81	43 557 416,55
62 - Autres charges externes	6 464 546,07	6 926 940,48
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	1 284 975,18	1 045 205,95
64 - Charges de personnel	10 146 212,26	7 526 884,19
65 - Autres charges de gestion courante	516 203,39	333 517,78
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 261 338,32	5 285 858,57
TOTAL DES CHARGES DE GESTION COURANTE	76 274 828,85	75 992 585,62
CHARGES FINANCIÈRES		
66 - Charges financières sur opérations de gestion courante		
Charges financières Prévoyance	47 920,80	6 429,85
Charges financières Retraite	152 970,95	26 502,96
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	200 891,75	32 932,81
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
6715 - Charges exceptionnelles	78 035,51	40 601,47
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	78 035,51	40 601,47
TOTAL DES CHARGES	7 330 607 883,02	7 380 067 558,88
Résultat net de l'exercice excédentaire	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	7 330 607 883,02	7 380 067 558,88

PRODUITS EN €	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE		
756 - Cotisations, impôts et produits affectés	2 737 591 223,98	2 873 135 980,99
7561 - Cotisations sociales Prévoyance	496 945 267,22	503 908 422,89
7561 - Cotisations sociales Retraite	1 913 578 282,82	1 982 558 977,17
7562 - Cotisations prises en charge par l'Etat Prévoyance	2 497 656,31	2 507 837,57
7562 - Cotisations prises en charge par l'Etat Retraite	11 077 101,15	11 262 905,82
7564 - Produits versés par entité publique autre que l'Etat - Fonds CMU	44 104,16	47 541,47
7565 - Contribution Sociale Généralisée	313 448 812,32	372 850 296,07
757 - Produits techniques	4 321 620 932,69	4 338 518 731,97
7571 - Dotation d'équilibre Prévoyance	872 532 018,02	792 382 876,90
7571 - Compensation généralisée Retraite	4 180 546,00	0,00
7571 - Prise en charge de prestations par la CNSA	164 781 994,58	165 255 471,42
7572 - Contribution publique d'équilibre Retraite	3 279 798 137,02	3 380 514 039,74
757x - Autres contributions Retraite	328 237,07	366 343,91
758 - Divers produits techniques	8 141 193,53	8 169 316,78
7584 - Récupérations sur tiers Prévoyance	2 457 325,02	2 697 044,50
7584 - Récupérations sur tiers Retraite	375 195,25	160 350,37
7586 - Prestations indues TAA Hôpital + article 133.4	1 267 462,64	1 033 349,34
7588 - Autres produits techniques	4 041 210,62	4 278 572,57
781 - Reprises sur provisions et sur dépréciations	186 644 221,15	83 433 998,07
7814 - Reprises sur provisions pour prestations sociales Prévoyance	83 258 726,89	82 212 301,57
7815 - Reprises provisions pour risque Retraite	99 300 000,00	0,00
7817 - Reprises sur provisions dépréciation des créances Prévoyance	3 935 232,93	1 043 094,00
7817 - Reprises sur provisions dépréciation des créances Retraite	150 261,33	178 602,50
TOTAL DES PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE	7 253 997 571,35	7 303 258 027,81
PRODUITS DE GESTION COURANTE		
708 - Prestations de service	8 463 363,52	8 882 157,04
7552 - Part des cotisations finançant la gestion courante	65 321 465,32	63 524 398,45
75 - Divers produits de gestion courante	2 451 659,47	3 017 220,59
78 - Reprises sur amortissements, aux dépréciations et aux provisions	88 197,03	560 076,33
TOTAL DES PRODUITS DE GESTION COURANTE	76 324 685,34	75 983 852,41
PRODUITS FINANCIERS		
76 - Produits financiers sur opérations de gestion courante		
Produits financiers Prévoyance	276 166,55	465 010,50
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	276 166,55	465 010,50
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
772 - Produits exceptionnels	9 459,78	360 668,16
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 459,78	360 668,16
TOTAL DES PRODUITS	7 330 607 883,02	7 380 067 558,88
Résultat net de l'exercice déficitaire	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	7 330 607 883,02	7 380 067 558,88

BILAN

ACTIF EN €	31/12/2017			31/12/2016
	BRUT	AMORTIS. + PROVISIONS	NET	
Immobilisations incorporelles	41 205 119,42	32 332 105,66	8 873 013,76	7 823 016,87
205 - Logiciels, brevets, licences, marques procédés, droits et valeurs similaires	37 766 479,38	32 332 105,66	5 434 373,72	4 402 563,18
232 - Immobilisations incorporelles en cours	3 438 640,04	0,00	3 438 640,04	3 420 453,69
Immobilisations corporelles	54 888 643,66	32 220 226,73	22 668 416,93	19 018 817,32
211 - Terrains	2 791 684,51		2 791 684,51	2 791 684,51
213 - Bâtiments	40 688 522,18	24 250 500,57	16 438 021,61	12 547 888,51
218 - Diverses autres immobilisations corporelles	9 656 098,45	7 969 726,16	1 686 372,29	1 503 742,58
231 - Immobilisations corporelles en cours	1 752 338,52	0,00	1 752 338,52	2 175 501,72
Immobilisations financières	87 926,33	0,00	87 926,33	87 107,66
275 - Dépôts et cautionnements versés	87 926,33	0,00	87 926,33	87 107,66
ACTIF IMMOBILISÉ	96 181 689,41	64 552 332,39	31 629 357,02	26 928 941,85
Créances	591 782 544,03	12 727 610,87	579 054 933,16	540 528 303,93
409 - Prestataires débiteurs	20 224 658,75	10 967 825,11	9 256 833,64	7 432 720,16
41 - Clients, cotisants et comptes rattachés	395 374 311,10		395 374 311,10	390 497 773,66
42 - Personnel et compte rattachés	686,02		686,02	686,02
44 - Entités publiques : contribution d'équilibre ...	104 230 804,55		104 230 804,55	95 832 667,53
44 - Entités publiques autres	76 014,59		76 014,59	4 977 827,29
45 - Organismes+autres régimes de séc. sociale	69 387 554,76	1 759 785,76	67 627 769,00	38 915 200,07
46 - Débiteurs divers	2 488 514,26		2 488 514,26	2 871 429,20
486 - Charges constatées d'avance	589 019,16		589 019,16	1 733 178,20
Disponibilités	26 647 345,70	0,00	26 647 345,70	162 252 310,52
50 - Valeurs mobilières de placement	0,00		0,00	1 018 586,80
51 - Banques	26 647 345,70		26 647 345,70	161 233 723,72
ACTIF CIRCULANT	619 018 908,89	12 727 610,87	606 291 298,02	704 513 792,65
TOTAL ACTIF	715 200 598,30	77 279 943,26	637 920 655,04	731 442 734,50

PASSIF EN €	31/12/2017	31/12/2016
1021 - Dotation immobilière Prévoyance	350 091,01	350 091,01
1021 - Dotation immobilière Retraite	21 621 149,75	21 621 149,75
1063 - Réserves statutaires et contractuelles Prévoyance	176 647 068,28	176 647 068,28
1068 - Réserves statutaires et contractuelles Retraite	17 724 242,88	17 724 242,88
1460 - Provision spéciale de réévaluation	422 779,21	483 176,24
CAPITAUX PROPRES	216 765 331,13	216 825 728,16
1518 - Provisions pour risques (gestion courante)	441 105,00	405 200,00
152 - Provisions pour risques Retraite (gestion technique).....	0,00	99 300 000,00
152 - Provisions pour risques Prévoyance (gestion technique)	160 184 424,67	165 537 800,34
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	160 625 529,67	265 243 000,34
164 - Emprunts auprès des établissements de crédit	55 002 062,50	0,00
DETTES FINANCIERES	55 002 062,50	0,00
401 - Fournisseurs de biens, prestataires de services et comptes rattachés .	14 512 296,57	10 967 495,95
406 - Prestataires : versements directs aux assurés et aux allocataires	28 664 773,93	26 580 852,58
42 - Personnel et comptes rattachés	690 986,57	555 449,84
43 - Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	30 249 861,62	30 162 810,97
44 - Entités publiques autres	1 774 889,88	220 703,18
45 - Organismes et autres régimes de sécurité sociale	129 299 496,07	180 500 136,49
46 - Créiteurs divers	335 427,10	386 556,99
DETTES	205 527 731,74	249 374 006,00
TOTAL PASSIF	637 920 655,04	731 442 734,50

ANNEXE

Conformément aux prescriptions de l'arrêté du 24 février 2010 portant modification du Plan Comptable Unique des Organismes de Sécurité Sociale (PCUOSS), l'Annexe est constituée d'une liste d'informations énumérées ci-après.

Ces informations sont présentées sous la forme d'une série continue et normée de notes (1 à 32). Elles sont communes à l'ensemble des comptes annuels présentés par les organismes de sécurité sociale. Les différentes notes sont complétées pour autant que l'information soit significative pour l'organisme.

1. Cadre général

a. Périmètre de combinaison (note 1)

La CPRPSNCF ne possède pas de réseau de caisses locales et n'a pas de combinaison de comptes à réaliser.

Pour autant, il est nécessaire de regrouper les sections comptables relatives au régime de retraites, au régime de prévoyance et à la gestion administrative, définies à l'article 17 du décret n°2007-730. Ces trois sections comptables sont détaillées dans les notes n°31 et 32.

Les opérations réciproques entre ces trois sections comptables, éliminées dans le cadre du regroupement des comptes, sont décrites ci-dessous :

Bilan							
		Régime de retraites		Régime de prévoyance		Gestion administrative	
Opérations		Montant en €		Montant		Montant	
Avances	Passif	295 510 000	Actif	313 083 234	Passif	17 573 234	
Compte de liaison	Actif	1 842 463	Passif	1 860 156	Passif	17 693	
Créances	Passif	1 429 650	Actif	1 429 650			

Compte de résultat							
		Régime de retraites		Régime de prévoyance		Gestion administrative	
Opérations		Montant en €		Montant		Montant	
Dotation de gestion	Charges	24 799 876	Charges	40 521 589	Produits	65 321 465	
Gestion FSV/ASI	Charges	18 719			Produits	18 719	

b. Règles et méthodes comptables (note 2)

Référentiel comptable :

La comptabilité de la CPRPSNCF est tenue dans le respect du principe des droits constatés en application des articles LO 111-3 VII et de l'article L.114-5 du CSS tels qu'issus de la loi organique n°2005-881 du 2 août 2005 relative aux lois de financement de la sécurité sociale.

Comme tous les organismes de sécurité sociale, la CPRPSNCF applique le PCUOSS prévu par les articles L.114-5 et D.114-4-1 du CSS et approuvé par l'arrêté du 30 novembre 2001 modifié par l'arrêté du 30 janvier 2008 et l'arrêté précité du 24 février 2010.

En application de ce texte, la comptabilité des organismes de sécurité sociale suit les dispositions du plan comptable général et ne s'en écarte que si des mesures législatives ou réglementaires spécifiques à la sécurité sociale l'exigent. La nomenclature des comptes du PCUOSS fait, autant que l'actualité réglementaire l'exige, l'objet de mises à jour diffusées par la Mission Comptable Permanente rattachée à la Direction de la Sécurité Sociale.

Méthodes et principes comptables :

* relatives à l'actif immobilisé :

Les valeurs inscrites en actif immobilisé sont représentatives des coûts d'entrée dans le patrimoine de la CPRPSNCF.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire avec les durées suivantes :

- logiciels, licences et droits : 3 ans ; de façon dérogatoire, l'ensemble applicatif « SPIRIT » permettant la gestion des droits et la liquidation des prestations maladie est amorti sur une durée de 8 ans ;
- bâtiments (amortissements par composants) : 50 ans pour le gros œuvre et les couvertures, 25 ans pour le second œuvre et les aménagements, 15 ans pour les lots techniques ;
- diverses autres immobilisations corporelles : entre 5 et 15 ans pour les agencements, 10 ans pour le mobilier, 8 ans pour les matériels de bureau, 6 ans pour les matériels, 4 ans pour les matériels informatiques et 5 ans pour les matériels de transport.

* relatives aux valeurs mobilières de placement :

Les valeurs mobilières sont inscrites au bilan pour leurs prix d'achat.

A la clôture de l'exercice, les valeurs mobilières sont estimées, titre par titre, à leur valeur de réalisation suivant le dernier cours de bourse de l'exercice civil. Si le montant global des estimations de toutes les valeurs mobilières est inférieur au montant global des prix d'achat, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence ainsi constatée.

* relatives aux créances et à leur dépréciation :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances du régime de retraites relatives aux indus sont classées douteuses 60 jours après la première mise en demeure et sont alors dépréciées à 100 %. En effet, s'ils ne peuvent être récupérés sur l'allocation décès qui suit l'extinction de la pension ou sur une éventuelle pension de réversion, les indus sont, d'expérience, difficiles à recouvrer.

Les créances en phase contentieuse du régime de prévoyance relatives aux indus de plus d'un an, sont dépréciées dans leur intégralité.

Les créances du régime de prévoyance relatives aux recours contre les tiers, supérieures à un an, sont dépréciées dans leur intégralité.

* relatives aux provisions pour risques et charges :

Les provisions pour risques et charges correspondent principalement aux montants des prestations réalisées dans l'exercice, mais non liquidées ni comptabilisées et dont le montant ne peut être évalué que statistiquement.

Elles sont déterminées en appliquant au montant des prestations payées dont le fait générateur correspond à l'exercice, le rapport entre les prestations payées dont le fait générateur correspond à l'exercice précédent (déterminées en volume de manière précise en fonction de la date de soins), et les prestations payées sur l'exercice précédent dont le fait générateur correspond à l'exercice précédent.

* relatives aux charges et produits de gestion :

Les charges et produits de gestion sont couverts par l'affectation d'une part des cotisations patronales finançant le régime de retraites et le régime de prévoyance en fonction des clés de répartition suivantes, approuvées annuellement par le conseil d'administration de la CPRPSNCF :

Clef de répartition 2017	Retraite	Prévoyance
Décompte	30,73 %	69,27 %
Effectif	36,96 %	63,04 %
Informatique	47,96 %	52,04 %
Maladie	0,0 %	100,0 %
Retraite	100,0 %	0,0 %
Surface	40,52 %	59,48 %

Les charges à payer sont déterminées en fonction des prestations de services réalisées et des biens livrés, non facturés à la fin de l'exercice.

* relatives aux prestations :

L'article 2 du décret n°2015-539 du 15 mai 2015 a modifié l'article 24 du décret n°2008-639 du 30 juin 2008 en instituant le versement des pensions par douzièmes le premier jour ouvrable de chaque mois à compter de janvier 2016.

Dans le cadre du dispositif de la carte SESAM VITALE et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier aux articles L. 161-31 et 33 et R. 161-43 du code de la sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré de la réalité de la prestation reçue, par dérogation au principe de signature de la feuille de soins.

* relatives aux cotisations :

Les produits liés aux cotisations sont rattachés lors de l'inscription en compte des rémunérations afférentes à la période de travail ou de service effectué, c'est-à-dire la date à laquelle le droit à percevoir un revenu est acquis au salarié. .

Les cotisations sont enregistrées à partir des déclarations sociales nominatives effectuées par la SNCF auprès de l'URSSAF des Bouches du Rhône.

Pour le régime de retraites, elles sont assises sur l'assiette définie au 4° du II de l'article 2 du décret n°2007-1056 du 28 juin 2007, et à l'article 2 du décret n°2008-640 du 30 juin 2008. La détermination de la composante T1 définitive du taux de cotisation de N-1 intervient en N et entraîne une régularisation en N au titre de N-1.

Pour le régime de prévoyance, elles sont assises sur l'assiette définie par l'article 6 du décret n°2007-1056 du 28 juin 2007, et l'article 3 du décret n°2010-1362 du 10 novembre 2010.

* relatives aux compensations :

Le montant de la compensation généralisée vieillesse est déterminé par arrêté ministériel.

* relatives à l'équilibre financier du régime de prévoyance par la CNAMTS:

Conformément à l'article L.134-4 du CSS, la CNAMTS assure l'équilibre financier du régime de prévoyance.

Cet équilibre est réalisé par versements d'acomptes de l'ACOSS selon des modalités définies par convention signée entre la CNAMTS, l'ACOSS et la CPRPSNCF; la régularisation entre le montant définitif de dotation d'équilibre et le montant des acomptes interviendra une fois les comptes annuels clôturés.

* relatives à l'affectation de contribution sociale généralisée:

L'article 24 de la loi n° 2015-1702 de financement de la sécurité sociale pour 2016, et l'article 4 du décret n° 2016-1212 prévoient que la contribution sociale généralisée (CSG) est désormais affectée au régime de prévoyance en proportion des contributions sur les revenus d'activités des personnes affiliées.

Pour 2016, la CSG a été affectée selon des clés de répartition définies par arrêté ministériel du 22 décembre 2016 sur la base des prévisions des revenus d'activités de chacun des régimes retenues dans le cadre de la LFSS pour 2016 (article 11 du décret n° 2016-1212). Dans le cadre de ces nouvelles modalités d'affectation, le produit de CSG assis sur les revenus d'activités de décembre 2015 qui faisait l'objet d'un produit à recevoir dans les comptes de l'ACOSS non réparti aux autres régimes que le régime général, a été affecté en 2016 à la CPRPSNCF pour sa quote-part, constituant ainsi un produit à titre exceptionnel de 59 M€.

Pour 2017, la CSG a été affectée selon les dispositions prévues par l'article D.136-1 du CSS, c'est-à-dire le montant correspondant aux déclarations effectuées par la SNCF.

* relatives à la contribution d'équilibre de l'Etat au régime de retraites:

Conformément à l'article 3 du décret n° 2007-1056 du 28 juin 2007, le versement de l'Etat assure l'équilibre financier entre les charges de toutes natures et les autres recettes du régime de retraites.

Par convention, ce versement est effectué mensuellement par acomptes égaux au douzième du montant inscrit en loi de finances initiale, excepté le dernier acompte qui peut, le cas échéant, être adapté en fonction des besoins d'équilibre, après validation de la Direction du budget.

Le montant annuel ne peut excéder les crédits ouverts en loi de finances initiale et, le cas échéant, en loi de finances rectificative, au programme 198 de la dite loi pour l'année considérée, intitulé « régimes sociaux et de retraites des transports terrestres, action 3 « régime de retraite du personnel de la SNCF ».

L'écart entre les acomptes de contribution d'équilibre versés et le besoin définitif de contribution d'équilibre connu après l'arrêté des comptes donne lieu, en principe, à une régularisation sur N+1.

c. Faits caractéristiques de l'exercice (note 3)

Revalorisation des pensions :

Conformément à l'article 9 de la loi n° 2014-892 du 8 août 2014 et à l'article L.161-23-1 du CSS, les pensions de vieillesse ont été revalorisées de 0,8 % au 1^{er} octobre 2017.

L'impact de cette revalorisation des pensions de vieillesse représente un montant d'environ 10,6 M€ (5 265 M€ * 0,008 * 1/4).

Cotisations du régime de retraites :

* Conséquences des décisions du Conseil d'Etat sur les composantes T1 du taux de cotisation :

Faisant suite aux requêtes de la SNCF du 26 septembre 2014 et du 5 octobre 2015, le Conseil d'Etat a annulé, par décision n° 384816 du 20 mai 2016 et n° 393920 du 11 juillet 2016, les arrêtés ministériels du 16 juillet 2014 et du 27 juillet 2015 fixant les composantes T1 définitives pour 2013, 2014 et provisoire pour 2015.

En application du principe de prudence, une provision pour risques et charges a été constituée en 2016 à hauteur de 99,3 M€, en fonction des composantes T1 estimées selon la classification cadres/non cadres objet des requêtes de la SNCF, provision couvrant la période 2013 à 2016.

Un produit à recevoir de contribution d'équilibre de l'Etat du même montant que la provision a été constaté dans les comptes 2016 du régime de retraites.

L'arrêté du 2 mai 2017 a modifié les composantes T1 définitives pour la période de 2013 à 2014, et a fixé les composantes T1 définitives pour 2015 et provisionnelles 2016, selon la classification précitée.

En conséquence une régularisation de cotisations en faveur de la SNCF a été effectuée en juin 2017 pour 99,3 M€ au titre de la période 2013 à 2016.

Cette moindre ressource est compensée sur l'exercice 2017, par la reprise de la provision constituée à hauteur de 99,3 M€ en 2016.

* Composante T1 du taux de cotisation retenue pour 2017 :

En fonction des dispositions prévues au II de l'article 2 du décret n° 2007-1056 du 28 juin 2007, et selon l'arrêté du 3 octobre 2017, le taux de cotisation T1 provisionnel 2017 à la charge de la SNCF s'élève à 23,53 %. Le taux cotisé en 2016 s'élevait à 23,86 % sur la base de l'arrêté du 27 juillet 2015.

L'impact de cette baisse de taux représente une baisse du produit des cotisations d'environ 14,9 M€.

* Evolution de la composante T2 du taux de cotisation :

Le taux T2, fixé à 11,81 % jusqu'au 31 décembre 2016, a été fixé par lettre ministérielle du 8 septembre 2017, à 11,85 % pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2017, et a été fixé par décret n°2017-691 du 2 mai 2017, à 13,85 % à compter du 1^{er} mai 2017.

L'impact de cette hausse de taux représente une augmentation du produit des cotisations d'environ 64,6 M€.

* Evolution du taux de cotisation salarial :

Le taux de cotisation salarial prévu à l'article 10 du décret n° 2014-1531 du 17 décembre 2014 s'élève à 8,52 %, contre 8,20 % pour 2016.

L'impact de cette hausse de taux représente une augmentation du produit des cotisations d'environ 14,4 M€.

Fonds de financement de l'innovation pharmaceutique :

L'article 95 de la loi de financement de sécurité sociale pour 2017 a instauré un fonds pour le financement de l'innovation pharmaceutique, qui enregistre conformément à l'article L.221-1-1 du CSS, en recettes notamment une dotation répartie entre les régimes obligatoires d'assurance maladie, et en dépenses le montant des dépenses de médicaments couverts par l'assurance maladie décrits à l'article précité.

La Caisse a ainsi enregistré en charges une dotation à ce fonds pour 51,1 M€, en contrepartie de la facturation des dépenses de médicaments précités. Le montant de ces dépenses de médicaments n'apparaissent plus, en charges de prestations légales prévoyance pour 35 M€ et en charges de provisions pour prestations prévoyance pour 0,3 M€.

d. *Changement de méthode comptable, de présentation ou d'estimation (note 4)*

Néant.

e. *Relations avec les autres organismes de sécurité sociale (note 5)*

* La compensation généralisée vieillesse :

L'arrêté du 14 décembre 2016 a fixé pour 2017 les montants des acomptes relatifs à la compensation généralisée vieillesse.

L'arrêté du 20 décembre 2017 a fixé pour 2016 les montants des transferts définitifs au titre de la compensation généralisée vieillesse, et le montant de la révision des acomptes 2017.

Compensation généralisée vieillesse	En €
Arrêté du 14 décembre 2016 (acomptes 2017)	-2 000 000
Arrêté du 20 décembre 2017 (révision acomptes 2017)	4 000 000
Arrêté du 20 décembre 2017 (solde définitif 2016)	2 180 546
Comptabilisé en produits	4 180 546

* les dotations globales hospitalières et autres charges techniques :

La CNAMTS, en fonction d'arrêtés annuels, notifie en début d'année N au régime de prévoyance les échéanciers de paiements des dotations globales hospitalières, des dotations médico-sociales et des divers fonds, et en début d'année N+1 les montants définitifs.

En €	Total	Régime de Prévoyance Maladie	Régime de Prévoyance Maternité
	Selon notification 2017 définitive		
Dotations globales hospitalières	535 756 537	531 585 653	4 170 884
Dotations médico-sociales et divers	165 686 364	165 686 364	0
Autres charges techniques	58 579 296	58 579 296	0

* La contribution sociale généralisée :

Le produit de CSG est affecté au régime de prévoyance en application des dispositions de l'article 4 du décret n° 2016-1212. Les montants de produits notifiés par l'ACOSS pour 2017 s'élèvent à 313,5 M€.

L'ACOSS a aussi notifié à la CPRPSNCF sa quote-part de provisions pour dépréciation (1,7 M€) au titre du risque de non recouvrement de créances, et sa quote-part de provisions pour risques (2,1 M€) au titre des contentieux engagés par les cotisants sur des versements effectués.

* La dotation d'équilibre de la CNAMTS :

En application des dispositions de l'article L.134-4 du CSS, la CNAMTS assure l'équilibre financier du régime de prévoyance. Le besoin de dotation d'équilibre pour 2017 s'élève à 872,5 M€.

* la contribution de la CNSA :

En application des dispositions de l'article L.14-10-5-I du Code de l'Action Sociale et des Familles, la CNSA est chargée du remboursement aux régimes d'assurance maladie des dépenses afférentes à l'accueil de leurs affiliés dans les établissements ou services mentionnés aux 1°, 2° et 3° de l'article L.314-3-1 du même code, au moyen notamment d'une fraction du produit des contributions visées aux 1° et 2° de l'article L.14-10-4.

Une convention signée le 15 avril 2008 entre la CNSA et la CPRPSNCF régit les échanges entre les deux organismes.

Au titre de 2017, le montant des dépenses du régime de prévoyance prises en charge par la CNSA s'élève à 164,8 M€ et le montant de la contribution du régime de prévoyance au financement de la CNSA s'élève à 150,7 M€. Le solde en faveur de la CPRPSNCF est donc de 14,1 M€.

f. Relations avec l'Etat et autres entités publiques (note 6)

* avec l'Etat :

Conformément à l'article 3 du décret n° 2007-1056, le versement de l'Etat assure l'équilibre financier entre les charges de toutes natures et les autres recettes du régime de retraites.

Solde de contribution d'équilibre dû par l'Etat à la CPRPSNCF au 31/12/2016 en € (A)	95 832 668
Besoin de contribution d'équilibre 2017 (B)	3 279 798 137
Acomptes mensuels de contribution d'équilibre 2017 versés (C)	3 271 400 000
Solde de contribution d'équilibre dû par l'ETAT au 31/12/2017 en € (A+B-C)	104 230 805

Dans le cadre du III de l'article 3 du décret n° 2007-730 du 7 mai 2007, la CPRPSNCF verse des prestations sociales pour le compte de l'Etat, qui les rembourse à l'euro-l'euro. Ces prestations sont décrites à l'article 13 du décret n° 2007-1056 du 28 juin 2007.

Le montant de ces prestations nettes versées pour le compte de l'Etat s'élève pour 2017 à 32,1 M€, sans transiter par le compte de résultat.

* avec les autres entités publiques :

Les prestations et les frais de gestion associés visés à l'article L.135-2 du CSS versés par le régime de retraites pour 0,3 M€ sont pris en charge par le Fonds de Solidarité Vieillesse (FSV), conformément à la convention signée le 17 janvier 2008 entre la CPRPSNCF et le FSV.

g. Relations avec les organismes tiers (note 7)

* avec la SNCF :

Dans le cadre du II de l'article 3 du décret n° 2007-730 du 7 mai 2007, la CPRPSNCF verse des prestations sociales pour le compte de la SNCF qui les rembourse à l'euro-l'euro. Ces prestations sont décrites à l'article 11 du décret n° 2007-1056 du 28 juin 2007. Il s'agit principalement des prestations d'accidents du travail et de maladies professionnelles, dont la SNCF est en auto-assurance.

Le montant des prestations nettes versées pour le compte de la SNCF s'élève pour 2017 à 73,4 M€, dont 69,8 M€ ne transitent pas par le compte de résultat.

* avec la Mutuelle Générale des Cheminots :

Par convention, lorsque la CPRPSNCF verse une prestation pour un bénéficiaire garanti par la Mutuelle Générale des Cheminots (MGC), la part complémentaire éventuellement due par la mutuelle en application de son règlement est calculée et versée pour son compte par le régime de prévoyance qui en obtient le remboursement à l'euro-l'euro.

Le montant des prestations versées pour le compte de la MGC s'élève pour 2017 à 28,7M€, sans transiter par le compte de résultat.

h. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice (note 8)

Néant

2. Informations sur les postes du bilan

a. Immobilisations incorporelles et corporelles (note 9)

En €	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	34 984 490	3 438 527	656 538	37 766 479
Immobilisations incorporelles en cours ...	3 420 454	1 608 967	1 590 781	3 438 640
TOTAL I	38 404 944	5 047 494	2 247 319	41 205 119
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	2 791 685			2 791 685
Constructions :				
• Batiments de service	13 410 082			13 410 082
• Agencements et aménagements	23 043 542	5 304 696	1 069 798	27 278 440
Autres immobilisations corporelles :				
• Matériel	45 249	10 241	2 128	53 362
• Matériel de transport	72 979		18 031	54 948
• Matériel de bureau	1 493 831	65 538	71 994	1 487 375
• Matériel informatique	4 197 311	244 265	136 662	4 304 914
• Matériel péri informatique	2 844 356			2 844 356
• Mobilier de bureau et outillage	758 357	240 602	87 815	911 144
Immobilisations corporelles en cours :				
Aménagements	2 175 502	4 408 322	4 831 486	1 752 339
TOTAL II	50 832 894	10 273 663	6 217 913	54 888 644
TOTAL GENERAL	89 237 838	15 321 157	8 465 232	96 093 763

En €	AMORTISSEMENTS				Valeurs nettes à la fin de l'exercice
	Cumulés au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Cumulés en fin d'exercice	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	30 581 927	2 406 716	656 538	32 332 106	5 434 374
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	3 438 640
TOTAL I	30 581 927	2 406 716	656 538	32 332 106	8 873 014
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					2 791 685
Constructions					
• Batiments de service	9 467 519	227 329		9 694 848	3 715 234
• Agencements et aménagements	14 438 217	1 182 801	1 065 365	14 555 652	12 722 787
Autres immobilisations corporelles					
• Matériel	31 759	4 626	1 468	34 917	18 446
• Matériel de transport	29 362	10 990	18 031	22 322	32 627
• Matériel de bureau	634 333	171 827	62 377	743 783	743 592
• Matériel informatique	4 006 045	89 013	136 442	3 958 616	346 298
• Matériel péri informatique	2 844 356	0	0	2 844 356	0
• Mobilier de bureau et outillage	362 486	69 863	66 615	365 734	545 410
Immobilisations corporelles en cours : Aménagements	-	-	-	-	1 752 338
TOTAL II	31 814 077	1 756 448	1 350 297	32 220 227	22 668 416
TOTAL GENERAL	62 396 004	4 163 164	2 006 835	64 552 333	31 541 430

b. Immobilisations financières (note 10)

En €	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Dépôts et cautionnements versés	87 108	17 619	16 800	87 926
TOTAL	87 108	17 619	16 800	87 926

c. Stocks et encours (note 11)

N/A

d. Créances d'exploitation et échéancier (note 12)

Créances en €	Montant net au bilan	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
27 - Dépôts et cautionnements	87 926	0	87 926
Créances de l'actif circulant			
40 - Prestataires et comptes rattachés	9 256 834	9 256 834	0
41 - Clients, cotisants et comptes rattachés	395 374 129	395 374 129	0
42- Personnel et compte rattachés	686	686	0
44 - Entités publiques :	104 306 819	104 306 819	0
45 - Organismes et autres régimes de sécurité sociale	67 627 769	67 627 769	0
46 - Débiteurs divers	2 488 514	2 488 514	0
48 - Charges constatées d'avances	589 019	589 019	0
TOTAL	579 731 010	579 643 084	87 926

Les créances sur les **prestataires** correspondent principalement aux indus et aux recours contre tiers.

Les créances sur les **Clients, cotisants et comptes rattachés** correspondent principalement aux cotisations du mois de décembre payables le 5 janvier 2018 pour 375,9 M€.

Les créances sur les **Entités publiques** correspondent principalement à l'écart de 104,2 M€ entre les besoins de contribution d'équilibre de l'année et des années précédentes, et le montant des acomptes encaissés. Cette créance est principalement liée à la régularisation de cotisations en faveur de la SNCF au titre de la modification de la composante du taux de cotisations T1 (voir note n°3).

Les créances sur les **Organismes et autres régimes de sécurité sociale** correspondent principalement :

- à la CSG due par l'ACOSS pour 44,8 M€ et assise sur les revenus d'activités du mois de décembre 2017,
- à l'écart de 20,5 M€ entre le montant du besoin de dotation d'équilibre maladie et les acomptes encaissés.

e. Opérations pour le compte de tiers (note 13)

Les créances relatives aux opérations réalisées pour le compte de tiers s'élèvent à :

- 13,9 M€ au titre des avances de trésorerie et prestations de services réalisées pour le compte de la SNCF dans le cadre du mandat de gestion confié,
- 2,6 M€ au titre des avances de trésorerie et prestations de services réalisées pour le compte des mutuelles.

f. Autres débiteurs, comptes transitoires ou d'attente (note 14)

Le montant du poste « débiteurs divers » qui s'élève à 2,5 M€ est composé principalement du montant relatif au mois de décembre 2017 de la part mutualiste des prestations réglées par la CPRPSNCF pour le compte de la Mutuelle Générale des Cheminots.

g. Trésorerie (note 15)

* Variation de trésorerie :

	EN M€
SOLDE INITIAL DES DISPONIBILITES	162
ENCAISSEMENTS	
Cotisations ouvrières et patronales	2 464
Cotisations ouvrières des retraités	24
Produit de répartition de la CSG	309
Contribution de l'Etat	3 270
Dotations équilibre CNAMTS	852
Régularisation dotations globales	21
Participations et fonds	6
CNSA nette	15
Rembt prest.décaissées pour le compte de la SNCF	77
Rembt prest.décaissées pour le compte de la MGC	29
Rembt.prest. décaissées pour le compte Etat	33
Emprunts	1 997
Autres (recours tiers et indus)	13
TOTAL ENCAISSEMENTS	9 110
DECAISSEMENTS	
Prestations	-5 782
Oppositions et retenues versées aux tiers	-157
CSG + CRDS	-349
Cotisations maladie prélevées sur pensions	-24
Dotations globales	-720
Participations et fonds	-97
Régularisation dotation équilibre CNAMTS	-105
Compensation généralisée vieillesse	0
Remboursement d'emprunts	-1 942
Charges de fonctionnement et investissements	-69
TOTAL DECAISSEMENTS	-9 245
SOLDE FINAL DES DISPONIBILITES	27
VARIATION DE TRESORERIE	-135

h. Capitaux propres (note 16)

RUBRIQUES EN €	31/12/2017	31/12/2016
Dotation immobilière Prévoyance	350 091	350 091
Dotation immobilière Retraite	21 621 150	21 621 150
Réserves Prévoyance	176 647 068	176 647 068
Réserves Retraite	17 724 243	17 724 243
Provision spéciale de réévaluation	422 779	483 176
TOTAL	216 765 331	216 825 728

i. Provisions (note 17)

PROVISIONS EN €	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Dotations FFIP de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour risques (gestion courante)	405 200	63 705	0	27 800	441 105
1518 - Provisions pour risques	405 200	63 705	0	27 800	441 105
Provisions pour risques (gestion technique)	264 837 801	77 608 028	297 323	182 558 727	160 184 425
152 - Provisions pour prestations légales	61 242 328	62 829 237	297 323	61 242 328	63 126 560
152 - Provisions pour prestations décès et spécifiques	14 897 497	14 769 299	0	14 897 497	14 769 299
152 - Provisions pour prestations spécifiques non pérennes	87 340 697	0	0	7 118 902	80 221 796
152 - Provisions pour risques	101 357 278	9 492	0	99 300 000	2 066 771
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	15 275 987	1 537 118	0	4 085 494	12 727 611
491 - Provisions pour dépréciation des comptes prestataires	11 717 832	1 372 380	0	2 122 386	10 967 825
45 - Provisions pour dépréciation créances CSG	3 558 155	164 739	0	1 963 108	1 759 786
TOTAL	280 518 988	79 208 851	297 323	186 672 021	173 353 141

Les provisions pour risques de la gestion technique correspondent à l'estimation du montant des prestations de 2017 qui seront liquidées et payées en 2018.

j. Dettes financières (note 18)

Elles correspondent pour 55 M€ à la part du financement au 31 décembre par un établissement de crédit, des besoins de trésorerie du régime de retraite. A cette date l'autre part du financement est assuré grâce aux réserves de trésorerie du régime de prévoyance à hauteur de 295,5 M€.

Dettes financières	Montant net au bilan en €	Échéance
16 - Emprunts :		
Société Marseillaise de Crédit	55 000 000 000	02/01/2018
Intérêts courus	2 063	
TOTAL	55 000 002 063	

k. Dettes d'exploitation et échéancier (note 19)

DETTES EN €	Montant net au bilan	Échéance à un an au plus	Échéance entre 1 et 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
40 - Fournisseurs, prestataires et comptes rattachés	14 512 297	14 512 297	0	0
40 - Prestataires affiliés et tiers	28 664 774	28 664 774	0	0
42 - Personnel et comptes rattachés	690 987	690 987	0	0
43 - Sécurité sociale et autres organismes sociaux	30 249 862	30 249 862	0	0
44 - Entités publiques	1 774 890	1 774 890	0	0
45 - Organismes et autres régimes de sécurité sociale	129 299 496	129 299 496	0	0
46 - Créiteurs divers	335 427	335 427	0	0
TOTAL	205 527 732	205 527 732	0	0

Les dettes envers les **fournisseurs** correspondent principalement aux factures des fournisseurs de décembre dont le paiement à 30 jours intervient sur janvier 2018.

Les dettes envers les **prestataires affiliés et tiers** correspondent au montant des prestations liquidées fin décembre et/ou à terme échu, payées en janvier 2018.

Les dettes envers la **sécurité sociale** correspondent principalement à la CSG/CRDS prélevée sur les pensions payées en décembre et reversée à l'URSSAF le 5 janvier 2018.

Les dettes envers les **organismes de sécurité sociale** correspondent principalement à une dette envers la CNAMTS composée :

- des charges à payer de dotations hospitalières au titre des mois de novembre et décembre pour 68,8 M€,
- des sommes dues au titre des factures télétransmises en 2017 par les établissements publics de santé dans le cadre du dispositif « caisse de paiement unique », et traitées par la CPRPSNCF en tant que Caisse gestionnaire pour 35,0 M€,
- de l'écart de 15,9 M€ entre le montant de la dotation au fonds de financement de l'innovation pharmaceutique et le montant des dépenses de médicaments entrant dans le périmètre du fonds,
- des sommes dues au titre de la participation aux divers fonds d'assurance maladie pour 7,8 M€.

i. Autres créiteurs, comptes transitoires ou d'attente (note 20)

Non significatif

3. Informations sur les postes du compte de résultat

a. Soldes intermédiaires de gestion (note 21)

TOUTES GESTION CONFONDUES EN €	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
Charges d'exploitation	7 330 328 956	7 379 994 025
Produits d'exploitation	7 330 322 256	7 379 241 880
Résultat d'exploitation	-6 699	-752 144
Charges financières	200 892	32 933
Produits financiers	276 167	465 011
Résultat financier	75 275	432 078
Charges exceptionnelles	78 036	40 601
Produits exceptionnels	9 460	360 668
Résultat exceptionnel	-68 576	320 067
Impôts	0	0
Résultat net	0	0

b. Charges de gestion technique (note 22)

Régime de retraites :

* Bilan statistique :

Pensions de droit direct	2017	2016	Evolution 2017/2016
Entrées	6 822	7 110	-4,1%
Pension moyenne des entrées (€ / an)	27 921	27 139	2,9%
Sorties	6 637	6 712	-1,1%
Pension moyenne des sorties (€ / an)	21 913	21 799	0,5%
Pensions de droit dérivé			
Entrées	3 948	4 549	-13,2%
Pension moyenne des entrées (€ / an)	11 015	10 942	0,7%
Sorties	7 081	7 264	-2,5%
Pension moyenne des sorties (€ / an)	10 112	10 025	0,9%
Nombre moyen de pensions servies			
Droit direct	176 779	175 713	0,6%
Réversion	85 734	88 510	-3,1%
Total	262 513	264 223	-0,6%

* Etats des prestations légales :

PRESTATIONS EN €	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
Pensions	4 229 389 583	4 161 261 477
Majorations pour enfants	147 835 917	147 613 741
Pensions régime général	28 582 388	28 656 884
Majorations pour enfants régime général	889 487	895 545
Pensions de droit direct	4 406 697 376	4 338 427 646
Pensions	836 667 298	860 040 729
Majorations pour enfants	42 534 680	44 321 221
Pensions régime général	6 992 321	7 117 458
Majorations pour enfants régime général	331 023	343 269
Pensions aux ayants droits	886 525 323	911 822 677
Prestations de retraites complémentaires versées aux agents partis sans droit à pensions SNCF	11 027 272	10 989 965
Prestations de retraites complémentaires versées aux ayants droits partis sans droit à pensions SNCF	2 795 639	2 818 675
Autres prestations de retraites complémentaires	907 700	984 000
TOTAL PENSIONS	5 307 953 310	5 265 042 962
Allocations supplémentaires vieillesse	309 518	349 994
TOTAL PRESTATIONS SOCIALES	5 308 262 828	5 265 392 956

Régime de prévoyance :

* Nombre moyen de bénéficiaires :

Nombre moyen de bénéficiaires	2017	2016	Evolution 2017/2016
Actifs et Ayant Droit	261 810	268 772	-2,6%
Retraités et Ayant Droit	226 723	227 851	-0,5%
Total	488 533	496 623	-1,6%

• Etats des prestations légales :

PRESTATIONS	2017	2016
PRESTATIONS MALADIE	1 501 162 232	1 530 218 917
• Prestations maladie exécutées en ville	649 155 861	652 867 648
- Honoraires	309 243 170	327 562 168
- Biologie et prélèvements	31 182 523	32 086 848
- Médicaments	195 332 309	182 020 693
- Autres prescriptions	66 155 090	64 567 426
- Transports	42 846 499	43 249 559
- Autres prestations en nature	4 396 270	3 380 954
• Prestations maladie exécutées en établissements	852 006 372	877 351 269
- Versement aux Etablissements	154 734 355	154 388 652
* Etablissements médico-sociaux	7 766 265	9 114 268
* Cliniques privées	113 937 736	121 427 117
* Autres	33 030 353	23 847 267
- Dotation globale	531 585 653	557 094 454
* Exercice en cours	517 014 846	545 440 232
* Exercice précédent	169 206	-3 389 835
* Unités de Soins de Longue Durée	14 401 601	15 044 057
- Dotation globale Médico-sociale et diverse	165 686 364	165 868 163
* Médico-social et divers	165 686 364	165 868 163
PRESTATIONS MATERNITÉ	7 777 078	8 029 846
• Prestations maternité exécutées en ville	2 393 939	2 222 695
- Honoraires	1 685 360	1 658 080
- Biologie et prélèvements	362 369	301 245
- Médicaments	149 131	115 339
- Autres prescriptions	181 825	134 252
- Transports	12 397	9 542
- Autres prestations en nature	2 858	4 237
• Prestations maternité exécutées en établissements	5 383 139	5 807 151
- Versement aux Etablissements	1 212 255	1 154 965
* Cliniques privées	885 827	927 020
* Autres	326 428	227 945
- Dotation globale	4 170 884	4 652 186
* Exercice en cours	4 169 475	4 398 712
* Exercice précédent	1 409	253 474
ALLOCATIONS DECES	50 021 444	50 998 501
TOTAL	1 558 960 755	1 589 247 264

DOTATIONS GLOBALES MÉDICO-SOCIALES ET DIVERSES	Exercice 2017		Exercice 2016	
	Détail	Ensemble	Détail	Ensemble
• Etablissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA + EHPAD)		119 266 703		120 857 152
- acomptes versés	120 988 658		122 642 034	
- régularisation exercice en cours	-1 667 303		-1 750 910	
- régularisation exercice antérieur	-54 652		-33 972	
• Service de soins infirmiers à domicile personnes âgées (SSIAD PA)		19 053 091		19 435 085
- acomptes versés	19 434 600		19 584 000	
- régularisation exercice en cours	-379 734		-149 185	
- régularisation exercice antérieur	-1 775		269	
• Service de soins infirmiers à domicile personnes handicapées (SSIAD PH)		850 219		902 749
- acomptes versés	902 800		852 000	
- régularisation exercice en cours	-52 583		49 558	
- régularisation exercice antérieur	2		1 191	
• IME Belges		41 868		56 211
- acomptes versés	56 200		141 000	
- régularisation exercice en cours	-14 296		-84 814	
- régularisation exercice antérieur	-35		26	
• Autres forfaits		12 142 723		12 294 308
- acomptes versés	12 288 800		11 718 000	
- régularisation exercice en cours	-145 648		584 566	
- régularisation exercice antérieur	-429		-8 258	
• Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP)		584 869		605 085
- acomptes versés	605 000		643 000	
- régularisation exercice en cours	-19 322		-37 666	
- régularisation exercice antérieur	-809		-248	
• Centre de cure ambulatoire en alcoologie (CCAA)		1 009 367		994 674
- acomptes versés	994 600		1 020 000	
- régularisation exercice en cours	13 808		-26 471	
- régularisation exercice antérieur	959		1 145	
• Services éducation spécialisée+soins à domicile (SESSAD)		4 133 299		3 934 393
- acomptes versés	3 934 400		4 478 000	
- régularisation exercice en cours	196 003		-544 438	
- régularisation exercice antérieur	2 896		831	
• Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)		77 289		83 181
- acomptes versés	83 200		89 000	
- régularisation exercice en cours	-6 542		-6 014	
- régularisation exercice antérieur	631		195	
• Appartements de coordination thérapeutique (ACT)		145 570		0
- acomptes versés	0		15 000	
- régularisation exercice en cours	144 847		-15 000	
- régularisation exercice antérieur	723		0	
• Centres spécialisés aux soins des toxicomanes (CSST)		3 281 600		3 255 947
- acomptes versés	3 256 000		3 233 000	
- régularisation exercice en cours	21 476		2 766	
- régularisation exercice antérieur	4 124		20 182	
• Unités Evaluation Réentrainement Orientation Sociale (UEROS)		18 794		159
- acomptes versés	0		18 000	
- régularisation exercice en cours	18 794		-17 841	
- régularisation exercice antérieur	0		0	
• Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)		780 505		833 852
- acomptes versés	833 800		831 000	
- régularisation exercice en cours	-54 752		1 886	
- régularisation exercice antérieur	1 457		966	
• Contrôle des Centres de ressources		227 769		210 375
- acomptes versés	210 400		242 000	
- régularisation exercice en cours	17 330		-32 212	
- régularisation exercice antérieur	38		587	

DOTATIONS GLOBALES MÉDICO-SOCIALES ET DIVERSES	Exercice 2017		Exercice 2016	
	Détail	Ensemble	Détail	Ensemble
• Institut national des jeunes sourds et aveugles (INJS/INJA)		213 178		168 503
- acomptes versés	168 600		94 000	
- régularisation exercice en cours	44 578		74 138	
- régularisation exercice antérieur	0		364	
• Autres prestations médico-sociales		48 087		61 906
- régularisation exercice en cours	42 881		52 386	
- régularisation exercice antérieur	5 205		9 520	
Coefficient prudentiel		299 056		195 029
- régularisation exercice en cours	289 440		173 465	
- régularisation exercice antérieur	10 014		22 159	
- régularisation part AT n-1	-399		-594	
• Forfaits Annuels d'Urgence (FAU)		901 445		895 946
- acomptes versés	914 748		921 096	
- régularisation exercice en cours	11 909		-13 406	
- régularisation exercice antérieur	-23 125		-9 567	
- régularisation part AT n-1	-2 088		-2 177	
• Missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation (MIGAC)		1 394 208		1 033 681
- régularisation exercice en cours	819 523		624 783	
- régularisation exercice antérieur	576 122		410 348	
- régularisation charges à payer N-1	0		0	
- régularisation part AT n-1	-1 437		-1 451	
• Forfaits d'Actes Isolés (FAI)		11 285		11 144
- régularisation exercice en cours	11 310		10 629	
- régularisation exercice antérieur	-1		515	
- régularisation part AT n-1	-24			
• Coordination Prélèvement d'organes (CPO)		4 193		1 550
- régularisation exercice en cours	3 162		1 607	
- régularisation exercice antérieur	1 035		-49	
- régularisation part AT n-1	-4		-8	
• IFAQ Cliniques privées proximité		156 632		0
- régularisation exercice en cours	6 870		0	
- régularisation exercice antérieur	149 762		0	
• Dotation modulée à l'activité SSR		975 859,79		0
- régularisation exercice en cours	975 859,79		0	
- régularisation exercice antérieur	0,00		0	
• SSR MIGAC Privé		68 543,03		0
- régularisation exercice en cours	68 048,91		0	
- régularisation exercice antérieur	494,12		0	
• SSR IFAQ Etablissement Privé		211,80		37 233
- régularisation exercice en cours	211,80		37 233	
- régularisation exercice antérieur	0,00		0	
TOTAL GÉNÉRAL		165 686 364		165 868 164

PREVENTION	2017	2016
Bilans de santé	102 257,43	88 295,28
Prévention bucco-dentaire	473 446	446 055
Vaccins antigrippaux	186 396	182 288
Vaccins rougeole-oreillons-rubéole	31 507	25 080
Dépistage et prévention du cancer du sein	265 518	258 962
Dépistage et prévention du cancer du col de l'utérus	30 673	0
Dépistage et prévention du cancer colo rectal	396 753	517 597
Sevrage tabagique	76 610	62 098
Tests de diagnostic de l'angine	22 985	23 157
Institut National Prévention Education pour la Santé (INPES)	0	438 641
ANSP (Agence Nationale de Santé Publique)	-144 694	0
TOTAL GÉNÉRAL	1 441 451	2 042 174

CHARGES TECHNIQUES	2017	2016
Contributions diverses	201 827 007	150 205 418
• Contribution CNSA	150 682 608	150 205 418
• Dotations au FFIP	51 144 399	0
Autres charges techniques	58 579 296	60 415 465
• Cotisations régimes d'assurance maladie :	21 708 834	25 415 481
- Cotisations maladie des Praticiens et Auxiliaires Médicaux	12 138 204	15 607 672
- Cotisations vieillesse	6 105 114	6 189 395
- Cotisations famille	3 072 952	3 267 729
- Cotisations médecins adhérents CAS	392 564	350 686
• Dotation annuelle de financement	1 970 752	1 608 195
- Etablissement hospitalier de Mayotte	1 970 752	1 608 195
• Subventions, Participations et contributions :	34 899 710	33 391 789
- Feuilles de Soins Electroniques	915 789	932 500
- Frais de collecte des ordonnances	0	4 622
- Frais de Télé - mise à jour	84 783	90 835
- ANAQCS	1 668	2 782
- Fonds Modernisation des Ets de Santé Publics et Privés (FMESPP)	556 473	14 092
- Comité de gestion des œuvres sociales (CGOS)	131 166	137 690
- Fonds d'intervention régional (FIR)	30 284 927	29 392 127
- GIP ASIP Santé	412 241	404 174
- Centre National de Gestion (CNG)	463 148	446 212
- Agence de Biomédecine (ABM)	241 484	255 068
- Haute Autorité de Santé (HAS)	457 076	479 788
- Institut national de la transfusion sanguine (INTS)	92 993	97 155
- Etablissement de Préparation et de Réponse aux Urgences Santé	0	2 159
- Agence Nationale d'Appui à la Performance (ANAP)	169 332	183 386
- Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH)	88 132	90 643
- Office National Indemnisation Accidents Médicaux (ONIAM)	1 000 498	858 554
TOTAL GÉNÉRAL	260 406 303	210 620 883

* Etat des prestations spécifiques du régime de prévoyance :

PRESTATIONS SPECIFIQUES EN €	2017	2016
Allocations de fin de carrière	23 025 246	22 121 916
Prestation spéciale d'accompagnement	12 373 423	11 777 557
Autres prestations spécifiques (1)	1 820 960	3 059 420
Prestations spécifiques non pérennes	7 118 902	6 638 584
TOTAL GÉNÉRAL	44 338 531	43 597 477

(1) Il s'agit des prestations différentielles d'hospitalisation.

c. Charges de gestion administrative (note 23)

Le détail des charges de gestion courante est repris dans le paragraphe «3.a » des états complémentaires (page 50).

d. Produits de gestion technique (note 24)

Régime de retraites :

* Cotisations:

Les cotisations du régime de retraites, comptabilisées à partir des déclarations effectuées par la SNCF auprès de l'URSSAF des Bouches du Rhône, sont assises sur l'assiette définie au 4° du II de l'article 2 du décret n° 2007-1056 d u 28 juin 2007 et à l'article 2 du décret n° 2008-640 du 30 juin 2008.

COTISATIONS EN €	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
Actifs	379 546 041	371 086 512
Agents détachés	51 960	61 892
Agents en disponibilité ou temps partiel	293 531	403 580
Affiliations rétroactives	93 906	383 430
Cessation Progressive d'Activité	2 121 537	2 706 614
Rachat d'études	158 016	770 151
Ex-agents partis sans pensions	560 907	339 965
Autres	50 113	57 315
Cotisations ouvrières	382 876 009	375 809 459
Actifs T1	956 233 570	1 079 740 758
Part affectée au financement de la gestion courante	-24 799 876	-22 591 205
Actifs T2	589 920 134	534 439 521
Agents détachés	199 221	269 232
Agents en disponibilité ou temps partiel	610 937	1 351 834
Affiliations rétroactives	637 472	1 687 394
Cessation Progressive d'Activité	9 167 063	11 773 761
Ex-agents partis sans pension	-1 341 382	-7 571
Autres	75 135	85 793
Cotisations patronales	1 530 702 274	1 606 749 518
Cotisations contrats d'apprentissage	10 960 216	11 162 997
Cotisations contrats de professionnalisation	116 885	99 909
Cotisations prises en charge par l'Etat	11 077 101	11 262 906
TOTAL COTISATIONS	1 924 655 384	1 993 821 883

* Exonérations de charges sociales :

Les personnels recrutés par la SNCF en contrat d'apprentissage et en contrat de professionnalisation sont affiliés au régime de retraites depuis le 1^{er} juillet 2008 (paragraphe d de l'article 1 du décret n° 2008-639 du 30 juin 2008).

La SNCF est exonérée de cotisations sociales sur ces contrats en vertu des articles L.6243-2 et L.6325-16 du Code du Travail.

Ces exonérations s'élèvent pour l'exercice 2017 à 11,1 M€, et donnent lieu à prise en charge par l'Etat (2° de l'article 2 du décret n° 2008-640 du 30 juin 2008).

* Contribution d'équilibre de l'Etat :

Conformément à l'article 3 du décret n°2007-1056 d u 28 juin 2007, le versement de l'Etat assure l'équilibre financier entre les charges de toutes natures et les autres recettes du régime de retraites.

Le besoin d'équilibre financier s'élève pour l'année 2017 à 3 279,8 M€.

Régime de prévoyance :

* Cotisations :

Les cotisations du régime de prévoyance, comptabilisées à partir des déclarations effectuées par la SNCF auprès de l'URSSAF des Bouches du Rhône, sont assises sur l'assiette définie par l'article 6 du décret n° 2007-1056 du 28 juin 2007 et l'article 3 du décret n°2010-1362 du 10 novembre 2010.

COTISATIONS	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
Des actifs	8 386 996	8 488 811
Actifs	7 863 815	7 973 694
Actifs résidents à l'étranger non soumis à CSG	523 181	515 117
Des retraités	24 138 342	24 358 411
Sur pensionnés SNCF	23 424 503	23 638 487
Sur pensionnés SNCF résidents à l'étranger non soumis à CSG	535 490	526 863
Sur pensionnés des anciens réseaux d'Afrique du Nord	67 750	80 385
Sur pensionnés des anciens réseaux d'Afrique du Nord non soumis à CSG	2 817	3 255
Sur pensionnés régimes complémentaires	91 592	92 672
Sur pensionnés régimes complémentaires non soumis à CSG	4 803	4 875
Autres prestations retraites assimilées	11 388	11 874
Cotisations ouvrières	32 525 338	32 847 222
Des actifs	463 806 156	470 364 999
Actifs	504 327 745	511 298 192
Part affectée au financement de la gestion courante	-40 521 589	-40 933 194
Des retraités	613 774	696 202
Sur pensionnés des anciens réseaux d'Afrique du Nord	613 774	696 202
Cotisations patronales	464 419 929	471 061 201
Apprentissage + contrat de professionnalisation	2 497 656	2 507 838
Cotisations prises en charge par l'Etat	2 497 656	2 507 838
TOTAL COTISATIONS	499 442 924	506 416 260

* Exonérations de charges sociales :

Les personnels recrutés par la SNCF en contrat d'apprentissage et en contrat de professionnalisation sont affiliés au régime de prévoyance depuis le 1^{er} juillet 2008 (paragraphe d de l'article 1 du décret n°2008-639 du 30 juin 2008).

La SNCF est exonérée de cotisations sociales sur ces contrats en vertu des articles L.6243-2 et L.6325-16 du Code du Travail.

Ces exonérations s'élèvent pour l'exercice 2017 à 2,5 M€ pour le régime de prévoyance, et donnent lieu à prise en charge par l'Etat (paragraphe 2° de l'article 2 du décret n°2008-640 du 30 juin 2008).

* La dotation d'équilibre de la CNAMTS :

En application des dispositions de l'article L.134-4 du CSS, la CNAMTS assure l'équilibre financier du régime de prévoyance. Le besoin de dotation d'équilibre pour 2017 s'élève à 872,5 M€.

* La contribution sociale généralisée :

Le produit de CSG est affecté au régime de prévoyance en application des dispositions de l'article 4 du décret n°2016-1212. Les montants de produits notifiés par l'ACOSS pour 2017 s'élèvent à 313,5 M€.

* la contribution de la CNSA :

En application des dispositions de l'article L.14-10-5-I du Code de l'Action Sociale et des Familles, la CNSA est chargée du remboursement aux régimes d'assurance maladie des dépenses afférentes à l'accueil de leurs affiliés dans les établissements ou services mentionnés aux 1°, 2° et 3° de l'article L.314-3-1 du même code, au moyen notamment d'une fraction du produit des contributions visées aux 1° et 2° de l'article L.14-10-4.

Au titre de 2017, le montant des dépenses du régime de prévoyance prises en charge par la CNSA s'élève à 164,8 M€ et le montant de la contribution du régime de prévoyance au financement de la CNSA s'élève à 150,7 M€. Le solde en faveur de la CPRPSNCF est donc de 14,1 M€.

e. Produits de gestion courante (note 25)

Le détail des produits de gestion courante est repris dans le paragraphe «3.a » des états complémentaires (page 51).

f. Résultat financier (note 26)

Régime de retraites :

* Charges financières :

Elles correspondent aux intérêts des emprunts réalisés auprès des banques de financement pour couvrir les besoins de trésorerie, et s'élèvent à 0,15 M€ pour 2017.

Régime de prévoyance :

* Produits financiers :

Ils s'élèvent à 0,28 M€ et correspondent au rendement des placements des excédents de trésorerie.

g. Résultat exceptionnel (note 27)

N/S

4. Autres informations

a. Engagements hors bilan (note 28)

* Engagements reçus :

L'article 39 de la loi n° 2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017, a habilité la CPRPSNCF à recourir à des ressources non permanentes afin de couvrir ses besoins de trésorerie dans la limite de 450 M€ pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2017, et dans la limite de 200 M€ pour la période du 1^{er} février au 31 décembre 2017.

* Engagements au titre des indemnités de départ en retraites des agents « UCANSS » :

Cet engagement a été calculé selon la méthode actuarielle dite « unités de crédits projetées », préconisée par la norme IAS 19. Cette méthode est basée sur l'estimation des prestations futures probables à partir des salaires projetés au moment du départ à la retraite, qui repose sur le principe suivant lequel chaque période de service rendu donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations.

Les paramètres retenus pour le calcul sont :

- Taux d'actualisation : 1,35% (source UCANSS) ;
- Taux de revalorisation des salaires : 2,05% (source UCANSS) ;
- Âges au départ en retraite : conformes à la réforme 2014 ;
- Âges d'entrée dans la vie active : 23 ans pour les cadres, 20 ans pour les non cadres (source UCANSS) ;
- Tables de mortalité : tables INSEE 2013-2015 (source UCANSS) ;
- Taux de charges salariales et fiscales : 61% pour les cadres, 59% pour les non cadres (source UCANSS).

Au 31 décembre 2017, le montant de l'engagement relatif aux indemnités de départ en retraite des 198 agents de la CPRPSNCF émargeant au statut de la convention collective de l'UCANSS s'élève à **0,68 M€**

b. Effectif au 31 décembre (note 29)

EFFECTIFS EN ETP	AU 31/12/2017
Cadres supérieurs SNCF	5,0
Cadres supérieurs UCANSS	4,0
Sous total Cadres dirigeants	9,0
Médecins conseils SNCF	10,6
Médecins conseils UCANSS	5,8
Sous total Médecins conseils	16,4
Cadres SNCF	126,7
Cadres UCANSS	79,8
Sous total Cadres	206,5
Non Cadres SNCF	497,4
Non Cadres UCANSS	101,8
Sous total Non Cadres	599,2
TOTAL	831,1

Les personnels SNCF sont mis à disposition de la CPRPSNCF par voie de convention.

c. Contributions en nature (note 30)

N/A

ETATS COMPLEMENTAIRES

(notes 31 et 32 de l'annexe)

1. Régime de retraites

a. Compte de résultat

CHARGES DU REGIME DE RETRAITES EN €	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
CHARGES DE GESTION TECHNIQUE		
656 - Prestations sociales	5 308 281 546,95	5 265 409 306,17
6561 - Pensions de retraites et charges annexes :		
• droit direct	4 418 632 347,91	4 350 401 610,67
• droit dérivé	889 320 961,97	914 641 351,59
656x - Allocations supplémentaires vieillesse	328 237,07	366 343,91
657 - Charges techniques	0,00	10 366 523,00
6571 - Compensation généralisée Retraite	0,00	10 366 523,00
658 - Diverses charges techniques	106 963,54	92 902,90
6585 - Pertes sur créances irrécouvrables Retraite	62 915,91	62 688,57
6585 - Remises de dettes sur créances Retraite	44 047,63	30 214,33
681 - Dotation aux provisions et dépréciations	246 279,20	99 383 985,77
6815 - Dotations aux provisions pour risques et charges Retraite	0,00	99 300 000,00
6817 - Dotations aux dépréciations des créances Retraite	246 279,20	83 985,77
TOTAL DES CHARGES DE GESTION TECHNIQUE	5 308 634 789,69	5 375 252 717,84
CHARGES DE GESTION COURANTE		
62 - Dotation du régime de retraites à la gestion administrative	24 799 875,84	22 591 204,83
TOTAL DES CHARGES DE GESTION COURANTE	24 799 875,84	22 591 204,83
CHARGES FINANCIÈRES		
66 - Charges financières sur opérations de gestion courante		
6612 - Intérêts des emprunts	151 891,90	25 976,42
6660 - Pertes de change	1 079,05	526,54
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	152 970,95	26 502,96
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
TOTAL DES CHARGES	5 333 587 636,48	5 397 870 425,63
TOTAL GENERAL	5 333 587 636,48	5 397 870 425,63

PRODUITS DU REGIME DE RETRAITES EN €	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE		
756 - Cotisations, impôts et produits affectés	1 924 655 383,97	1 993 821 882,99
7561 - Cotisations des affiliés	382 876 009,15	375 809 459,26
7561 - Cotisations patronales	1 530 702 273,67	1 606 749 517,91
7562 - Cotisations prises en charge par l'Etat - Apprentis + Contrats pro	11 077 101,15	11 262 905,82
757 - Produits techniques	3 284 306 920,09	3 380 880 383,65
7571 - Compensation généralisée Retraite	4 180 546,00	0,00
7572 - Contribution publique d'équilibre Retraite	3 279 798 137,02	3 380 514 039,74
757x - Allocations supplémentaires FSV	328 237,07	366 343,91
758 - Divers produits techniques	375 195,25	160 350,37
7584 - Récupérations sur tiers Retraite	375 195,25	160 350,37
781 - Reprises sur provisions et dépréciations	99 450 261,33	178 602,50
7815- Reprises provisions pour risque	99 300 000,00	0,00
7817 - Reprises sur dépréciation des créances Retraite	150 261,33	178 602,50
TOTAL DES PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE	5 308 787 760,64	5 375 041 219,51
PRODUITS DE GESTION COURANTE		
7552 - Part des cotisations finançant la gestion courante	24 799 875,84	22 591 204,83
TOTAL DES PRODUITS DE GESTION COURANTE	24 799 875,84	22 591 204,83
PRODUITS FINANCIERS		
76 - Produits financiers sur opérations de gestion courante		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
771 - Dons et libéralités reçus	0,00	238 001,29
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	238 001,29
TOTAL DES PRODUITS	5 333 587 636,48	5 397 870 425,63
TOTAL GENERAL	5 333 587 636,48	5 397 870 425,63

b. Bilan

ACTIF DU REGIME DE RETRAITES EN €	31/12/2017			31/12/2016
	BRUT	AMORTISTS + PROVISIONS	NET	
ACTIF IMMOBILISE	0,00	0,00	0,00	0,00
CREANCES	435 164 058,82	928 199,99	434 235 858,83	419 800 258,54
4092 - Prestataires débiteurs	5 208 832,19	928 199,99	4 280 632,20	4 269 290,25
4110 - Clients et comptes rattachés	12 537 509,76		12 537 509,76	12 795 021,21
4140 - Cotisants	309 113 905,77		309 113 905,77	303 019 982,58
44 - Entités publiques	0,00		0,00	3 789 281,68
4421 - Entités publiques - AFN	73 006,55		73 006,55	66 779,23
4413 - Entités publiques : contribution d'équilibre ..	104 230 804,55		104 230 804,55	95 832 667,53
4571 - Fonds de solidarité vieillesse	0,00		0,00	27 236,06
4581 - CNAVTS - Compensation Généralisée	4 000 000,00		4 000 000,00	0,00
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	461 023,19		461 023,19	1 576 304,84
4861 - Arrérages de pensions payables d'avance	456 808,88		456 808,88	1 512 546,83
4862 - Arrérages de ME payables d'avance	4 214,31		4 214,31	63 758,01
DISPONIBILITES	90 663,32		90 663,32	90 766,78
Banque				
512 - Banques, établissements financiers	90 663,32		90 663,32	90 766,78
ACTIF CIRCULANT	435 715 745,33	928 199,99	434 787 545,34	421 467 330,16
1820 - Comptes de liaison avec la CP et la GA	1 842 463,05		1 842 463,05	9 439 561,48
COMPTES DE LIAISON	1 842 463,05	0,00	1 842 463,05	9 439 561,48
TOTAL	437 558 208,38	928 199,99	436 630 008,39	430 906 891,64

PASSIF DU REGIME DE RETRAITES EN €	31/12/2017	31/12/2016
1021 - Dotation immobilière	21 621 149,75	21 621 149,75
1068 - Réserves statutaires et contractuelles	17 724 242,88	17 724 242,88
1518 - Provisions pour risque et charges	0,00	99 300 000,00
CAPITAUX PROPRES	39 345 392,63	138 645 392,63
164 - Emprunts auprès des établissements de crédit	55 002 062,50	0,00
1751 - Avances reçues de la Caisse de Prévoyance	295 510 000,00	243 500 000,00
DETTES FINANCIERES	350 512 062,50	243 500 000,00
4061 - Prestataires : versements directs aux assurés et aux allocataires	15 079 288,04	17 409 307,87
4312 - Contribution sociale généralisée	26 329 984,89	26 461 005,31
4313 - Remboursement de la dette sociale	2 086 590,58	2 092 688,78
4314 - Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA)	1 113 711,27	1 115 171,88
44 - Entités publiques	314 917,54	0,00
4571 - Fonds de solidarité vieillesse	63 434,20	0,00
46 - Créiteurs divers	1 626 032,45	1 665 721,30
AUTRES DETTES	46 613 958,97	48 743 895,14
1820 - Comptes de liaison avec la CP et la GA	158 594,29	17 603,87
COMPTES DE LIAISON	158 594,29	17 603,87
TOTAL	436 630 008,39	430 906 891,64

2. Régime de prévoyance

a. Compte de résultat

CHARGES DU REGIME DE PREVOYANCE EN €		EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
CHARGES DE GESTION TECHNIQUE			
656 - Prestations sociales maladie		1 501 162 232,47	1 530 218 916,95
6561 - Soins de ville		649 155 860,89	652 867 647,79
6561 - Versements aux établissements		154 734 354,63	154 388 651,88
6561 - Dotation globale hospitalière		531 585 653,03	557 094 454,04
6561 - Dotations globales médico-sociales et dotations diverses		165 686 363,92	165 868 163,24
65617 - Allocations décès		50 021 444,32	50 998 501,00
6561 - Prestations sociales maternité		7 777 077,84	8 029 845,97
6563 - Prestations sociales prévention		1 441 451,30	2 042 174,05
6564 - Prestations spécifiques au régime		44 338 531,37	43 597 476,78
65641 - Allocations de fin de carrière		23 025 245,73	22 121 915,51
65644 - Prestation spéciale d'accompagnement		12 373 423,48	11 777 557,30
65644 - Autres prestations spécifiques		1 820 960,46	3 059 419,96
65645 - Prestations supplémentaires non pérennes		7 118 901,70	6 638 584,01
6565 - Diverses prestations Prévoyance		1 167 735,01	980 333,11
657 - Charges techniques, transferts, subventions et contributions		260 406 303,24	210 620 882,70
6571 - Contributions au FFIP		51 144 398,67	0,00
6571 - Contributions versées à la CNSA		150 682 608,27	150 205 418,13
6571/2 - Autres charges techniques		58 579 296,30	60 415 464,57
6584 - Pertes sur créances irrécouvrables de CSG		221 825,89	201 624,89
6588 - Pénalités Tiers Payant maladie		2 587,97	0,00
681 - Dotation aux provisions et dépréciations pour charges techniques		78 898 867,05	82 075 315,66
6814 - Dotations provisions prest. maladie, maternité et prévention		62 754 737,00	61 242 328,19
6814 - Dotations provisions prest. décès et spécifiques		14 769 299,00	14 897 497,00
6815 - Dotations provisions risques et charges		83 992,22	2 057 278,36
6817 - Dotations provisions dépréciation des créances		1 290 838,83	3 878 212,11
TOTAL DES CHARGES DE GESTION TECHNIQUE		1 945 438 056,46	1 928 765 071,11
CHARGES DE GESTION COURANTE			
628 - Dotation du régime de prévoyance à la gestion administrative		40 521 589,48	40 933 193,62
TOTAL DES CHARGES DE GESTION COURANTE		40 521 589,48	40 933 193,62
CHARGES FINANCIÈRES			
6611 - Intérêts du compte Citibank		39,35	0,00
6671 - Moins values sur OPCVM		47 881,45	5 831,11
6680 - Agios sur avances caisses pivots pour les cliniques privées		0,00	598,74
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES		47 920,80	6 429,85
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		0,00	0,00
TOTAL DES CHARGES		1 986 007 566,74	1 969 704 694,58
TOTAL GENERAL		1 986 007 566,74	1 969 704 694,58

PRODUITS DU REGIME DE PREVOYANCE EN €		EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE			
756 - Cotisations, impôts et produits affectés		812 935 840,01	879 314 098,00
7561 - Cotisations des affiliés		32 525 337,73	32 847 221,61
7561 - Cotisations patronales		464 419 929,49	471 061 201,28
7562 - Cotisations prises en charge par l'Etat		2 497 656,31	2 507 837,57
7564 - Fonds de financement de la CMU		44 104,16	47 541,47
7565 - Produit de la répartition de la C.S.G.		313 448 812,32	372 850 296,07
757 - Produits techniques		1 037 314 012,60	957 638 348,32
7571 - Dotation d'équilibre		872 532 018,02	792 382 876,90
7571 - Prise en charge de prestations par la CNSA		164 781 994,58	165 255 471,42
758 - Divers produits techniques		7 765 998,28	8 008 966,41
7584 - Récupérations sur tiers Prévoyance		2 457 325,02	2 697 044,50
7586 - Récupérations article L133.4		1 067 316,69	813 695,59
7586 - Prestations indues TAA Hôpital		200 145,95	219 653,75
7588 - Autres produits techniques		4 041 210,62	4 278 572,57
781 - Reprises sur provisions et sur dépréciations		87 193 959,82	83 255 395,57
7814 - Reprises sur provisions prest. maladie, maternité et prévention		61 242 328,19	62 196 509,92
7814 - Reprises sur provisions prest. décès et spécifiques		14 897 497,00	13 193 139,00
7814 - Reprises sur provisions prestations spécifiques non pérennes		7 118 901,70	6 638 584,01
7815 - Reprises sur provisions pour risques et charges		0,00	184 068,64
7817 - Reprises sur dépréciation des créances Prévoyance		3 935 232,93	1 043 094,00
TOTAL DES PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE		1 945 209 810,71	1 928 216 808,30
PRODUITS DE GESTION COURANTE			
7552 - Part des cotisations finançant la gestion administrative		40 521 589,48	40 933 193,62
TOTAL DES PRODUITS DE GESTION COURANTE		40 521 589,48	40 933 193,62
PRODUITS FINANCIERS			
764 - Revenus du portefeuille		268 327,64	435 742,55
767 - Plus values vente portefeuille		1 377,94	29 081,53
768 - Intérêts des comptes courants et de dépôts		6 460,97	186,42
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		276 166,55	465 010,50
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
771 - Dons et libéralités reçus		0,00	89 682,16
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		0,00	89 682,16
TOTAL DES PRODUITS		1 986 007 566,74	1 969 704 694,58
TOTAL GENERAL		1 986 007 566,74	1 969 704 694,58

b. Bilan

ACTIF DU REGIME DE PREVOYANCE EN €	31/12/2017			31/12/2016
	BRUT	AMORTISTS + PROVISIONS	NET	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	313 083 233,75		313 083 233,75	259 387 699,07
2651 - Avances accordées	313 083 233,75		313 083 233,75	259 387 699,07
ACTIF IMMOBILISÉ	313 083 233,75	0,00	313 083 233,75	259 387 699,07
CRÉANCES	155 701 126,48	11 799 410,88	143 901 715,60	120 527 422,48
4092 - Participations Forfaitaires+Franchises	4 759 413,30	1 380 000,00	3 379 413,30	2 856 771,75
409 - Prestataires débiteurs	11 686 063,21	8 659 625,12	3 026 438,09	1 673 085,31
4110 - Clients et comptes rattachés	685 360,99		685 360,99	2 081 280,57
4140 - Cotisants	70 691 955,38		70 691 955,38	71 047 330,50
4422 - Entités publiques	0,00		0,00	1 109 561,14
4421 - Entités publiques - AFN	2 264,58		2 264,58	0,00
4514 - ACOSS	44 855 536,74	1 759 785,76	43 095 750,98	38 887 964,01
4581 - Dotation d'équilibre	20 532 018,02		20 532 018,02	0,00
4611 - Mutuelles	2 353 149,26		2 353 149,26	2 734 661,20
4671 - Acomptes versés aux hôpitaux	135 365,00		135 365,00	136 768,00
DISPONIBILITES	26 545 144,18		26 545 144,18	162 156 993,70
Valeurs mobilières de placement				
5031 - OPCVM	0,00		0,00	1 018 586,80
Banque				
512 - Comptes bancaires	26 545 144,18		26 545 144,18	161 138 406,90
ACTIF CIRCULANT	182 246 270,66	11 799 410,88	170 446 859,78	282 684 416,18
COMPTES DE LIAISON	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	495 329 504,41	11 799 410,88	483 530 093,53	542 072 115,25

PASSIF DU REGIME DE PREVOYANCE EN €	31/12/2017	31/12/2016
1021 - Dotation immobilière	350 091,01	350 091,01
1063 - Réserves statutaires et contractuelles	176 647 068,28	176 647 068,28
CAPITAUX PROPRES	176 997 159,29	176 997 159,29
1518 - Provisions pour risques et charges	2 066 770,58	2 057 278,36
1521/3 - Provisions pour prestations maladie, maternité et prévention	63 126 560,00	61 242 328,19
1521/4 - Provisions pour prestations décès et spécifiques	14 769 299,00	14 897 497,00
1524 - Provisions pour prestations spécifiques non pérennes	80 221 795,09	87 340 696,79
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	160 184 424,67	165 537 800,34
4011 - Fournisseurs et comptes rattachés	105 665,97	99 496,38
4061 - Prestataires : versements directs aux assurés et aux allocataires	13 585 485,89	9 171 544,71
44 - Entités publiques	1 422 095,34	198 598,18
4511 - Organismes du régime général	70 337 271,27	47 257 300,78
4511 - Participations forfaitaires Service Médical à reverser à la CNAMTS	109 707,91	120 184,13
4511 - FIDES-Facturation directe aux établissements de santé	35 057 080,42	24 983 611,08
4563 - FFIP	15 878 504,85	0,00
4565 - Fonds et participations	7 853 497,42	3 445 405,79
4581 - Dotation d'équilibre	0,00	104 693 634,71
46 - Comptes créditeurs	139 044,60	87 262,84
DETTES	144 488 353,67	190 057 038,60
182 - Comptes de liaison avec la GA et la CR	1 860 155,90	9 480 117,02
COMPTES DE LIAISON	1 860 155,90	9 480 117,02
TOTAL	483 530 093,53	542 072 115,25

3. Gestion administrative

a. Compte de résultat

CHARGES GESTION ADMINISTRATIVE EN €	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
CHARGES DE GESTION COURANTE		
60 - Achats	681 579,32	757 998,90
6061 - Fournitures non stockables (eau et énergie)	374 248,71	431 482,12
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	8 382,65	8 043,24
6064 - Fournitures administratives	218 767,46	227 839,75
6068 - Autres matières et fournitures	80 180,50	90 633,79
61 - Charges externes	11 352 574,50	10 558 763,20
6118 - Sous-traitance générale	5 279 314,01	4 608 371,77
6132 - Locations immobilières	472 820,28	466 412,11
6135 - Locations mobilières	38 909,25	45 682,92
6148 - Autres charges locatives et de copropriété	142 305,09	207 151,11
6152 - Entretien et réparation sur biens immobiliers	714 254,38	602 718,06
6155 - Entretien et réparation sur biens mobiliers	46 331,44	84 036,28
6156 - Maintenance	4 533 878,59	4 401 771,27
6161 - Assurances multirisques	53 737,64	50 992,06
6170 - Etudes et recherches	-2 216,07	5 000,00
6181 - Documentation générale	38 415,27	40 992,12
6185 - Frais de colloques - Séminaires	34 824,62	45 635,50
62 - Autres charges externes	48 031 945,88	50 484 357,03
6211 - Personnel intérimaire	583 696,93	685 418,57
6214 - Personnel SNCF	41 567 399,81	43 557 416,55
6226 - Honoraires	484 859,85	562 475,90
6227 - Frais d'actes et de contentieux	75 723,07	79 891,99
623 - Publicité - publications - relations publiques	172 621,70	140 264,83
6244 - Transports administratifs	19 405,77	25 433,08
6251 - Voyages et déplacements	103 637,65	91 542,60
6254 - Frais d'inscription aux colloques	3 574,50	7 070,00
6255 - Frais de déménagement	24 213,16	2 406,00
6256 - Missions	53 881,91	77 662,65
6257 - Réceptions	16 888,90	12 056,44
6261 - Affranchissements	2 039 898,85	2 117 736,61
6262 - Téléphonie	354 874,08	409 860,49
627 - Services bancaires	99 960,64	107 302,93
6281 - Concours divers (Cotisations,...)	6 946,00	10 934,00
6282 - Travaux, façons, prestations exécutés par l'extérieur (tiers)	1 187 884,34	1 316 110,85
6283 - Formation continue du personnel de l'organisme	503 856,88	563 594,51
6284 - Frais de recrutement du personnel	53 128,40	52 491,66
6286 - Contrats de nettoyage	679 493,44	664 687,37
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	1 284 975,18	1 045 205,95
6311 - Taxes sur les salaires	731 765,43	550 807,48
6331 - Versement Transport	136 281,74	102 513,05
6333 - Participation employeurs à la formation professionnelle continue	76 247,00	51 700,00
6334 - Taxes effort construction	22 354,00	11 929,00
635 - Autres impôts, taxes et versements assimilés	318 327,01	328 256,42
64 - Charges de personnel	10 146 212,26	7 526 884,19
641 - Rémunération brute des autres personnels	6 973 705,58	5 177 351,83
645 - Charges patronales des autres personnels	2 964 400,01	2 193 747,08
647 - Autres charges sociales	208 106,67	151 629,80
648 - Diverses autres charges de personnel	0,00	4 155,48
65 - Autres charges de gestion courante	516 203,39	333 517,78
6511 - Achats logiciels	44 922,97	42 693,00
6516 - Droits d'auteur et reproduction	2 306,70	2 225,25
653 - Frais des administrateurs	87 441,58	-65 243,41
655 - Participation au fonctionnement de divers organismes	381 532,14	353 842,94
68 - Dotation aux amortissements et provisions	4 261 338,32	5 285 858,57
6811 - Dotations aux amortissements des immobilisations	4 163 163,85	5 002 857,52
6815 - Dotations aux provisions pour risques et charges	63 705,00	270 500,00
6871 - Amortissement exceptionnel des immobilisations	34 469,47	12 501,05
TOTAL DES CHARGES DE GESTION COURANTE	76 274 828,85	75 992 585,62
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
67 - Charges exceptionnelles diverses	78 035,51	40 601,47
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	78 035,51	40 601,47
TOTAL DES CHARGES	76 352 864,36	76 033 187,09
TOTAL GENERAL	76 352 864,36	76 033 187,09

PRODUITS GESTION ADMINISTRATIVE EN €		EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
PRODUITS DE GESTION COURANTE			
70 - Prestations de services		8 482 082,76	8 898 507,01
7088 - Prestation de services SNCF		7 741 981,98	8 261 959,12
7088 - Prestation de services Etat		315 675,47	377 998,25
7088 - Prestation de services FSV - FSI		18 719,24	16 349,97
7088 - Prestation de services Autres organismes de sécurité sociale		400 210,92	228 096,20
7088 - Produits des ventes de déchets		5 495,15	14 103,47
75 - Autres produits de gestion courante		67 773 124,79	66 541 619,04
7520 - Revenu des immeubles		596 166,21	594 896,85
7552 - Dotation du Régime de Prévoyance		40 521 589,48	40 933 193,62
7552 - Dotation du Régime de Retraite		24 799 875,84	22 591 204,83
7552 - Prestation de services Mutuelles		1 097 928,21	1 099 862,57
7552 - Prestation de services Ordonnateurs agréés		358 740,63	370 413,17
7558 - Divers autres produits de gestion courante		18 534,12	18 998,98
7588 - Frais de poursuite et de contentieux		368 470,25	397 808,99
7910 - Transfert de charges d'exploitation		11 820,05	535 240,03
78 - Reprises sur amortissements et provisions		88 197,03	560 076,33
7815 - Reprise sur provisions pour risques et charges		27 800,00	499 679,30
7872 - Reprise sur provision spéciale de réévaluation		60 397,03	60 397,03
TOTAL DES PRODUITS DE GESTION COURANTE		76 343 404,58	76 000 202,38
PRODUITS FINANCIERS			
76 - Produits financiers sur opérations de gestion courante		0,00	0,00
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		0,00	0,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
771 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 295,12	32 884,71
775 - Produits des cessions d'éléments d'actifs		7 164,66	100,00
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		9 459,78	32 984,71
TOTAL DES PRODUITS		76 352 864,36	76 033 187,09
TOTAL GENERAL		76 352 864,36	76 033 187,09

b. Bilan

ACTIF DE LA GESTION ADMINISTRATIVE EN €	31/12/2017			31/12/2016
	BRUT	AMORTISMENTS + PROVISIONS	NET	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	41 205 119,42	32 332 105,66	8 873 013,76	7 823 016,87
2053 - Programmes informatiques	37 766 479,38	32 332 105,66	5 434 373,72	4 402 563,18
2325 - Immobilisations incorporelles en cours	3 438 640,04	0,00	3 438 640,04	3 420 453,69
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	54 888 643,66	32 220 226,73	22 668 416,93	19 018 817,32
2115 - Terrains	2 791 684,51	0,00	2 791 684,51	2 791 684,51
Constructions				
2131 - Bâtiments de service	13 410 082,03	9 694 847,71	3 715 234,32	3 942 563,04
2135 - Agencements et aménagements	27 278 440,15	14 555 652,86	12 722 787,29	8 605 325,47
Autres immobilisations corporelles				
2154 - Matériel	53 361,69	34 916,12	18 445,57	13 490,45
2182 - Matériel de transport	54 948,45	22 321,57	32 626,88	43 616,60
2183 - Matériel de bureau	1 487 374,85	743 782,96	743 591,89	859 497,83
2183 - Matériel informatique	4 304 913,91	3 958 615,60	346 298,31	191 266,45
2183 - Matériel connexe à l'informatique	2 844 355,84	2 844 355,84	0,00	0,00
2184 - Mobilier de bureau	911 143,71	365 734,07	545 409,64	395 871,25
2313 - Immobilisations corporelles en cours	1 752 338,52	0,00	1 752 338,52	2 175 501,72
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	87 926,33	0,00	87 926,33	87 107,66
2751 - Dépôts et cautionnements versés	87 926,33	0,00	87 926,33	87 107,66
ACTIF IMMOBILISE	96 181 689,41	64 552 332,39	31 629 357,02	26 928 941,85
CREANCES	2 347 008,68	0,00	2 347 008,68	1 567 050,06
411 - Clients et comptes rattachés	2 345 579,20	0,00	2 345 579,20	1 554 158,80
425 - Avances sur frais de déplacement	686,02	0,00	686,02	686,02
44 - Entités publiques	743,46	0,00	743,46	12 205,24
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	127 995,97	0,00	127 995,97	156 873,36
486 - Charges constatées d'avance	127 995,97	0,00	127 995,97	156 873,36
DISPONIBILITES	11 538,20	0,00	11 538,20	4 550,04
512 - Banques, établissements financiers	11 538,20	0,00	11 538,20	4 550,04
ACTIF CIRCULANT	2 486 542,85	0,00	2 486 542,85	1 728 473,46
1820 - Comptes de liaison avec la CP et la CR	176 287,14	0,00	176 287,14	58 159,41
COMPTES DE LIAISON	176 287,14	0,00	176 287,14	58 159,41
TOTAL	98 844 519,40	64 552 332,39	34 292 187,01	28 715 574,72

PASSIF DE LA GESTION ADMINISTRATIVE EN €	31/12/2017	31/12/2016
1460 - Provision spéciale de réévaluation	422 779,21	483 176,24
1518 - Autres provisions pour risques d'exploitation	441 105,00	405 200,00
CAPITAUX PROPRES	863 884,21	888 376,24
1751 - Avances reçues	17 573 233,75	15 887 699,07
DETTES FINANCIERES	17 573 233,75	15 887 699,07
401 - Fournisseurs et comptes rattachés	14 406 630,60	10 867 999,57
42 - Personnels et comptes rattachés	690 986,57	555 449,84
43 - Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	719 574,88	493 945,00
44 - Entités publiques	37 877,00	22 105,00
46 - Autres comptes créditeurs	0,00	0,00
AUTRES DETTES	15 855 069,05	11 939 499,41
COMPTES DE LIAISON	0,00	0,00
TOTAL	34 292 187,01	28 715 574,72